VILLE DE WITTENHEIM

PA8a

EXTENSION DU POLE 430

A WITTENHEIM

PERMIS D'AMENAGER

Programme des travaux

MAITRE D'OUVRAGE

CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE

CCI ALSACE EUROMETROPOLE

8, Rue du 17 Novembre – BP 1088
68051 MULHOUSE CEDEX
Tél : 03-89-66-71-71

MAITRE D'OEUVRE

SETUI INFRASTRUCTURES

9 Place du Capitaine Dreyfus
68000 COLMAR
Tél. : 03-89-20-39-72
Fax : 03-89-20-39-73

Indice	Date	Modifications	Fait Par	Vérifié par
0	21-03-2017	Emission du document	OB	PB
A	05-04-2018	Rajout de la réalisation de la mare dans le cadre des travaux	OB	PB

VILLE DE WITTENHEIM

PROGRAMME DES TRAVAUX V.R.D.

ARTICLE I - **GENERALITES**

Les travaux de viabilités nécessaires à la desserte des parcelles de la zone, qui sont énumérés ci-après, chacun sous la rubrique le concernant, sont à la charge entière de la CCI Alsace Euro métropole, qui est seule responsable de la bonne exécution dans les délais impartis.

La CCI Alsace Euro métropole a décidé de réaliser elle-même les équipements énumérés et détaillés en annexes au présent dossier.

Le présent programme s'applique pour l'ensemble de la zone, qui sera réalisée en une seule tranche.

ARTICLE II - **EMPRISE DES VOIES**

L'accès à la zone se fera par la Rue du Périgord. Le rétablissement de l'accès au chemin rural sera réalisé au Nord et à l'Ouest.

La voie principale ouverte à la circulation aura une emprise de 11.00m comprenant :

- une chaussée de 7.00m,
- un trottoir de 1.50m,
- une noue d'infiltration de 2.10m séparée du reste de la chaussée par un caniveau de 40cm.

Conformément au plan Voirie PA8b.

ARTICLE III - **CARACTERISTIQUES DES VOIES**

La chaussée et les trottoirs seront constitués de :

- 60cm minimum de couche de forme,
- de 15cm de GNTB2,
- de 12cm de Grave Bitume classe 3,
- de 5cm de BBSG 0/10 en première couche,
- de 3cm de BBSG 0/10 ou 0/8 en seconde couche.

Des essais de plaque par un laboratoire agréé seront exécutés pour vérifier le compactage des remblais de la couche de forme CDF. Les seuils suivants seront à respecter :

$K \leq 2.0$

$EV2 > 70$ MPa

Les essais de plaques seront effectués environ tous les 50.00 m, avant mise en place des enrobés.

La voie sera délimitée coté trottoir par une bordure AC2 béton et coté noue d'infiltration par un caniveau CC1 béton.

Le trottoir et la noue seront délimités, à l'arrière par des fondations de muret de clôture. Ces fondations seront constituées par des pieux en béton armé hors gel tous les 2.50m, et des longrines en béton armé d'une largeur de 20 cm, placées sur le domaine privé.

Conformément au plan de situation voirie PA8b.

ARTICLE IV - **ESPACES VERTS**

Dans la totalité de l'opération, une noue d'infiltration sera réalisée sur une largeur de 2.10m en domaine public.
Un espace vert sera aménagé entre la limite Sud de la zone et la voirie.

Les espaces verts seront plantés d'essences de type arbustifs et ou vivaces.
Le choix des essences sera fait de manière à s'intégrer dans le paysage et soumis à l'agrément de la Ville.

ARTICLE V - **ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**

Les travaux seront exécutés conformément aux normes en vigueur et notamment le règlement du Service des Eaux de la Ville de Wittenheim.

La conduite du lotissement sera en fonte de Ø150 mm. Cette conduite sera raccordée sur la conduite existante située Rue du Périgord.
Des vannes de sectionnement permettront d'isoler les tronçons.

Les différents lots seront desservis par des branchements en PeHD avec mise en place d'une borne enterrée pour recevoir le compteur.
Des colliers de prise permettront d'isoler chaque branchement du réseau principal.

La protection incendie sera assurée par 3 poteaux Ø100mm.

Le réseau d'adduction d'eau à mettre en place dans le cadre de cette opération devra faire l'objet avant sa mise en service, d'un nettoyage, d'un rinçage et d'une désinfection conformément aux dispositions de l'article R 1321-56 du code de la santé publique, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales.

Conformément au plan A.E.P. PA8c.

ARTICLE V – **ASSAINISSEMENT**

Les travaux se feront conformément aux normes en vigueur et notamment le règlement du SIVOM de la Région Mulhousienne.
L'assainissement sera de type séparatif.

EAUX PLUVIALES :

Les eaux de ruissellement seront recueillies dans les noues d'infiltration par l'intermédiaire des siphons et d'ouvrages de confinement des pollutions accidentelles avant rejet dans les noues d'infiltration.
Les eaux pluviales des parcelles privatives seront infiltrées sur parcelles après traitement et régulation selon la réglementation qui s'imposeraient à eux.

EAUX USEES :

Les canalisations E.U. projetées en grès auront un diamètre nominal de 200 mm.

Les regards de visite auront un diamètre de 1.00 m, et recouverts d'un tampon en fonte, type PAMREX, de classe 400 KN.

Les branchements particuliers E.U. de diamètre 150mm en grès, seront amenés au droit de chaque parcelle, jusqu'à 1.00 m à l'intérieur de celle-ci, avec un regard de branchement de 800mm de diamètre, et un tampon en fonte de classe 400 KN.

ESSAIS :

Le collecteur principal, les branchements et tous les regards de Ø800 mm et de Ø1000 mm seront contrôlés par un organisme extérieur à l'entreprise titulaire des travaux, avec remise d'un rapport. Les contrôles seront les suivants :

- essai d'étanchéité sur l'ensemble des conduites et regards,
- test de compactage des tranchées, à raison de 1 par tronçon,
- passage caméra sur l'ensemble du réseau.

Conformément au plan du Réseau Eaux Usées et Pluviales PA8d.

ARTICLE VI - ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC - DESSERTE TELEPHONIQUE- DESSERTE VIDEO – GAZ

Basse Tension
La desserte basse tension des abonnés sera effectuée par un câble souterrain d'une section 3*240mm²+95mm² depuis le réseau existant Rue du Périgord.
Des coffrets de comptage avec coupe-circuit monophasé incorporé sont prévus pour chaque abonné.

Eclairage
Le réseau d'éclairage projeté comprendra des luminaires décoratifs sur candélabres avec type choisi en accord avec la Ville. L'alimentation de ces luminaires sera souterraine et sera alimentée depuis le réseau existant Rue du Périgord.

Telecom
Des chambres seront installées pour la desserte téléphonique ainsi que des buses en PVC de diamètre 42/45 mm entre chambres et entre chambres et les parcelles. Des regards de branchements sont prévus sur chaque parcelle pour le raccordement TELECOM des particuliers.
Le nouveau réseau sera raccordé sur le réseau existant Rue du Périgord.

Haut-débit
Des chambres seront installées pour la desserte haut-débit ainsi que des buses en PVC de diamètre 56/60 mm entre chambres et 42/45mm entre chambres et les parcelles. Les gaines seront récupérées dans les regards de branchements France télécom.
Le nouveau réseau sera raccordé sur le réseau existant Rue du Périgord.

Gaz
La desserte gaz sera réalisée en PeHD. Des coffrets de comptage sont prévus pour chaque abonné.
Le nouveau réseau sera raccordé sur le réseau existant Rue du Périgord.

ESSAIS ET CONTROLES :
Chaque réseau sera réceptionné en présence du concessionnaire concerné, avec signature de P.V. de réception, et remise de plans de récolements.

Conformément au plan des réseaux secs PA8e.

ARTICLE VII - **CREATION D'UNE MARE**

Création d'une mare à caractère pionnier dans le cadre des travaux d'aménagement afin de favoriser le développement d'une espèce protégée.

- *Hauteur d'eau de 10cm en bord de mare pour 80cm au plus profond*
- *Pentes très douces*
- *Superficie en eau de 100m²*

Conformément au plan de localisation.

Fait à Colmar, le 21 Mars 2017
Modifié, le 05 Avril 2018